

Explications officielles et argumentaires

- de la Municipalité
- du Comité Référendaire

Votation du 8 mars 2009

Informations du Conseil communal et de la Municipalité

Explications sur le référendum du 8 mars

OBJET DE LA VOTATION

Les concitoyennes et concitoyens de Bassins sont appelés, par voie de référendum, à infirmer ou confirmer une décision de leur Conseil communal.

Après 4 mois de travail, le Conseil communal de Bassins a accepté l'achat de la chaufferie de la Piscine de Bassins SA pour un montant de CHF 660'000.— amendé et représentant une charge financière réelle de CHF 240'000.— pour les comptes communaux.

Les critères permettant de comprendre et d'analyser le dossier étaient les suivants.

ASPECTS POLITIQUES

La Commune de Bassins gère et doit mettre en vente annuellement une quantité de bois d'environ 6'000 m³ pour respecter le plan de gestion forestière.

Il faut assurer le renouvellement et l'entretien de nos forêts. C'est une des notions de «développement durable».

Le moyen d'approcher cet objectif consiste à rester maître de la ressource et de ses débouchés. Il est impératif que la Commune gère toute la filière, de l'abattage de l'arbre jusqu'au produit fini.

L'achat de la chaufferie nous assure que son approvisionnement se fera avec nos propres ressources forestières.

ASPECTS TECHNIQUES

Le Conseil communal a posé toutes les questions techniques indispensables à la bonne compréhension du problème.

Les études prouvent que la chaufferie est:

- en excellent état
- suffisante pour raccorder un volume supplémentaire de 4'000 m³ aux normes Minernergie (plus de 3 fois le volume de l'école lean de la Fontaine)
- contrôlée 2 fois par année selon les normes OPAir

Cette chaufferie est une pièce essentielle pour toute nouvelle connexion et l'agrandissement de notre réseau de chauffage à distance

Aucune modification de la puissance de la chaudière n'est nécessaire. Les conduites à distance sont en parfait état.

ASPECTS FINANCIERS

La valeur neuve de l'installation complète était de CHF 740'000.— en 2005. Le montant du rachat, de la chaufferie et du réseau, est de CHF 660'000.—. Le financement de cet objet a été présenté et amendé en stipulant d'emprunter un montant de CHF 240'000.—, le reste provenant de la réserve communale.

Par la vente d'énergie, la Commune peut amortir les CHF 240'000.— de charges, tout en garantissant au contribuable qu'il n'y aura aucune augmentation d'impôt liée à ce poste.

Sans entrer dans le détail de la péréquation vaudoise, cette dette de CHF 240'000.— est positive. Le canton ristourne à la Commune un point d'impôt pendant 3 ans, soit un montant estimé à ce jour d'environ CHF 90'000.—.

Le Conseil communal et la Municipalité vous engagent à

voter OUI au référendum communal

OUI À LA POLITIQUE DU BON SENS

L'achat d'une chaufferie à bois renforce l'autonomie énergétique de Bassins. La séparation des rôles entre la Piscine de Bassins SA et la production d'énergie communale garantit, à long terme, des débouchés à notre patrimoine forestier. Soutenez votre Conseil communal et votre Municipalité dans leur volonté d'investir pour un futur durable et le bien-être des habitants.

Votez qui au référendum communal

OUI POUR DES IMPÔTS ATTRACTIFS

La gestion financière de la Commune tient compte de la péréquation. Avec cet achat, Bassins conserve son niveau de 2008 et ceci, pour les trois années à venir. L'avantage pour les concitoyens est la garantie que le taux d'imposition restera stable, voire baissera en 2010.

OUI POUR NOTRE PATRIMOINE FORESTIER

La Commune possède un vaste patrimoine forestier. Être fournisseur de bois et propriétaire de chaufferies permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et de produire l'énergie avec nos propres ressources. Maîtriser l'entier de la chaîne de production est synonyme d'économie.

OUI POUR UNE COMMUNE ET UNE PISCINE FORTES

La piscine de Bassins est une réussite. Au vu de l'accroissement de la concurrence, il est important de séparer la production d'énergie de l'exploitation de la piscine. C'est la voie de la sagesse que d'offrir les meilleures conditions cadres à la piscine pour affronter les vingt ans à venir. La Commune, elle, a tout à gagner dans la gestion d'un bout à l'autre de la production d'énergie de chauffage.

OUI POUR DES FINANCES SAINES

Bassins possède un bon niveau de liquidités. Investir dans l'achat de la chaufferie à bois est positif pour la Commune, sur plusieurs plans:

- · Péréquation positive
- Revenu forestier garanti
- Énergie de chauffage à prix stable

OUI POUR L'ÉNERGIE VERTE

Nous nous efforçons d'offrir des débouchés aux ressources forestières de la Commune.

L'achat de la chaufferie est conforme à une politique de développement durable et respectueuse de l'environnement.

- OUI à un investissement rentable
- OUI à des impôts bas
- OUI à une chaufferie en parfait état
- OUI pour la Commune et la piscine
- OUI pour nos forêts
- OUI pour votre porte-monnaie

Recommandation de vote des autorités: achat de la chaufferie, votez OUI au référendum communal du 8 mars 2009.

Arguments du Comité référendaire contre la décision du Conseil Communal

- Non aux dépenses inutiles, utilisons l'argent public en respectant les contribuables. N'oublions pas la conjoncture actuelle difficile.
- Non à une dépense de CHF 660'000.pour l'achat d'une chaufferie de 120 kW qui appartient déjà à 80% à la Commune de Bassins.
- Non à l'achat d'une chaudière qui fonctionne déjà depuis 4 ans et qui arrive à sa limite de capacité avec les raccordements actuels

- 4. Non à l'achat d'une chaufferie dont le coût est plus élevé et qui a la moitié de la puissance de la nouvelle chaufferie prévue aux Plattets.
- 5. Non à l'achat d'une chaufferie ne bénéficiant pas d'un budget d'exploitation.
- 6. Non à l'enlèvement du cœur de la Piscine de Bassins SA!

Le Comité référendaire vous engage donc à répondre **NON** à la question:

Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 9 décembre 2008 d'achat par la commune de la chaufferie et conduites à distance de chauffage de la piscine de Bassins SA pour un montant de CHF 660'000.—?



Bulletin de vote pour la votation populaire du 8 mars 2009

Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 9 décembre 2008 d'achat par la commune de la chaufferie et conduites à distance de chauffage de la piscine de Bassins SA pour un montant de CHF 660'000.-?

Réponse:		
•		